

Au Conseil Communal

Séance du 8 décembre 2021

Le Conseil est convoqué pour 20 heures précises : M. Thierry Buache, Président, préside cette séance. Fonctionnement en qualité de scrutateurs : MM. José Fonseca et Cyril Jeunet. L'huissier est de service, le protocole tenu par la secrétaire.

L'appel est fait, les absents inscrits en marge. La majorité des membres est présente. Le Président implore la protection de Dieu sur les délibérations de l'Assemblée et déclare celle-ci ouverte.

La Municipalité in corpore est remerciée de sa présence. La presse est également présente.

L'ordre du jour suivant est accepté et sera suivi :

1. Communications du Bureau et correspondance
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 octobre 2021
3. Communications municipales
4. Rapport de la commission Budget 2022. Préavis No 08/2021
5. Rapport de la commission Fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements – Législature 2021-2022. Préavis No 09/2021
6. Rapport de la commission SDIS Broye-Vully – Révision des statuts. Préavis No 10/2021
7. Rapport de la commission Révision du PGA – Demande de crédit pour l'étude. Préavis No 11/2021
8. Nomination de la commission de gestion 2021
9. Paiement des jetons de présence
10. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau et correspondance

Communications

- Le Président résume les résultats des dernières votations fédérales.
- Il a participé avec plaisir à la soirée annuelle de la société de gymnastique.
- Concernant le siège PS et plus encore vacant, le Président fait un résumé des démarches entreprises par le bureau. Actuellement, le PS et plus est prêt à renoncer à son siège. Toutefois, le PLR a décidé de ne pas le revendiquer. Suite à cela, le Président a rencontré le Préfet ce jour. Ce dernier a informé que l'article 108, alinéa 2, de la loi sur l'exercice des droits politiques, dont la révision entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022, est applicable. Cet article stipule :

Art. 108 - Personnes suppléantes du conseil communal dans le système proportionnel

¹ *En cas de vacance de siège pendant la législature, celui-ci est repourvu selon la procédure prévue à l'article 84.*

² *Il y a lieu de procéder à une élection complémentaire dès lors que plus d'un cinquième des sièges du conseil communal sont vacants. La procédure est réglée par l'article 85 pour le surplus.*

³ *Il n'y a pas lieu de procéder à une élection complémentaire lorsque le siège devient vacant moins de six mois avant les élections générales.*

Dès lors, tant que le nombre de conseillers n'atteint pas 36 il n'y a pas lieu d'organiser une élection complémentaire.

Toutefois, le Président encourage le PS et plus à repourvoir son siège dans les meilleurs délais et rappelle qu'un groupe doit être formé par 5 membres issus de la même liste électorale (art. 82 du règlement du Conseil communal).

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 octobre 2021

M. Pascal Allenbach demande une correction à la page 2 avant dernier paragraphe. Il faut supprimer la 2^{ème} phrase de son intervention.

Après notification de cette correction, le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

3. Communications municipales

Mme Nicole Rapin

- Elle annonce que le traditionnel apéritif de fin d'année n'aura pas lieu à cause des mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid-19.
- Un exemplaire d'un livre qui reflète le vignoble de Lutry est à disposition des conseillers qui seraient intéressés.

M. Pierre-André Rapin

- Bouclement du préavis No 05/2019 Séparatif Bornalet-Châtelard-Deux-Canaux. Crédit accordé : fr. 159'300.--, coût réel des travaux fr. 98'013.70, subvention ECA reçue fr. 18'962.--, différence entre le coût réel des travaux et le montant accordé par le Conseil - fr. 61'286.30.
- Bouclement du préavis No 06/2021 Conduite d'eau et mise en séparatif Bornalet. Crédit accordé : fr. 325'100.--, coût réel des travaux fr. 304'318.80, subvention ECA reçue fr. 104'762.--, différence entre le coût réel des travaux et le montant accordé par le Conseil - fr. 3'762.--.

Mme Ariane Baux Jaquemet

- Elle informe que la garderie de Corcelles a dû être fermée quelques jours, plusieurs personnes ayant été testées positives au Covid et d'autres présentant des symptômes. La structure a pu rouvrir partiellement mercredi matin en donnant la priorité aux parents ayant impérativement besoin de faire garder leur enfant.
- Une visite des locaux du CSR, de l'ARAS, de l'ARAJ et de la garderie de Corcelles sera proposée dans les prochains mois.
- Les vendanges se sont déroulées dans de bonnes conditions. Les conditions météorologiques de l'année ont provoqué une baisse de rendement parfois importante selon les cépages. Cependant, les quantités encavées devraient être suffisantes pour satisfaire la clientèle. La qualité est bonne.
- Tradition et innovation. C'est dans ce sens que les étiquettes seront petit à petit revisitées et une nouvelle gamme de bouteille verra le jour.
- L'Ondoyant et le Pinot noir d'Epesses ont décroché le label Terravin et le Plan Robert a obtenu sa certification.
- L'Emoustillant est à nouveau disponible.
- Pour terminer, Mme Ariane Baux Jaquemet informe que le calendrier des réservations pour la dégustation des vins est ouvert.

M. Daniel Givel

- En date des 22 et 23 novembre derniers, le bureau Urbanité(s) a fait une visite des localités de Payerne et Corcelles en compagnie des commissions ad hoc et des bureaux techniques des deux communes. Le processus de révision du plan d'aménagement communal démarrera effectivement qu'après acceptation du préavis No 11/2021 à l'ordre du jour de la présente séance.
- Malgré un courrier d'information distribué aux parents d'élèves, certaines personnes mènent toujours leurs enfants à l'école en voiture sans respecter la signalisation. Un tour de vis a été donné aux alentours du collège en distribuant des avis d'infractions.
- Des marquages piétonniers et routiers à différents endroits du village ont été effectués afin d'augmenter la sécurité de tous les usagers.

4. Rapport de la commission Budget 2022. Préavis No 08/2021

Le Président propose de traiter cet objet de la manière suivante :

- A) Lecture des conclusions du rapport et des vœux de la commission par le président rapporteur M. Steve Lambelet.
 - B) Discussion sur le préavis et les commentaires municipaux.
 - C) Discussion sur le budget par ordre administratif sans passage en revue des rubriques ou chapitres.
 - D) Discussion sur les remboursements bancaires, le tableau des charges et revenus par nature et le plan des investissements.
 - E) Discussion générale, discussion sur le rapport de la commission ou toute autre question oubliée à l'un des points précédents.
 - F) Vote sur l'article 1 des conclusions.
- A) La parole est donnée à M. Steve Lambelet pour la lecture des conclusions et des vœux du rapport commun de la commission du budget et de la commission des finances.
 - B) Personne ne demande la parole
 - C) Discussion sur le budget par ordre administratif

Compte No 14.352 Fonds de développement régional

M. François Vessaz et quelques conseillers s'interrogent, depuis quelques années déjà, non seulement sur l'utilité actuelle de la COREB pour le village en particulier et pour la Broye en général, mais surtout sur son efficience. Il rappelle que l'intervention de son directeur M. Pierre-André Arm devant le Conseil en 2017 avait suscité plus de questions que de réponses. En 2020, M. François Vessaz s'était inquiété de l'augmentation de 30% des coûts par habitant. Depuis, les coûts n'ont pas diminué et, malgré son annonce, aucune réorganisation n'a été entreprise. Le

coût par habitant pour la Commune est de fr. 15.35. M. François Vessaz informe avoir longuement hésité à proposer un amendement au budget dans le but de consigner les participations de la Commune en attendant une réorganisation en profondeur de la Coreb. Il ne le fait pas cette année mais se promet de le faire l'année prochaine si aucune mesure n'est entreprise d'ici là au sein de la Coreb pour la restructurer et surtout pour améliorer son efficacité. M. François Vessaz demande dès lors aux représentants de la Municipalité au sein de la Coreb de transmettre le mécontentement de certains membres du Conseil communal de Corcelles et d'œuvrer afin que des réformes soient enfin entamées.

Mme Nicole Rapin est intervenue lors d'une séance de l'ARBV pour demander des explications sur le fonctionnement actuel de la Coreb qui suscite énormément de questions. Pour l'instant, elle n'a pas de réponse mais elle s'engage à communiquer régulièrement sur le suivi de sa demande.

Compte 60.301 Traitement de l'agent

M. François Vessaz désire savoir quelles missions seraient attribuées à l'agent engagé.

M. Daniel Givel précise qu'il y aura plusieurs tâches de contrôle sur le territoire (parcage, déclaration des chiens, etc). Un montant minime a été prévu pour faire un essai durant l'année 2022. Dans un premier temps, un accord avec la Commune de Payerne doit être discuté et conclu. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un essai.

D) La parole n'est pas demandée.

E) Discussion générale

Mme Méry Rüfenacht signale une erreur dans le rapport de la commission. A la page 6, le compte 352.31472 n'existe pas dans le budget.

M. Steve Lambelet précise qu'il s'agit effectivement du compte 352.3140

M. Olivier Cherbuin répond aux vœux de la commission comme suit :

Vœu No 1 Informatique

Le logiciel ELO doit être mis à jour pour des questions de sécurité et non d'obsolescence. Il précise que les deux logiciels FRACTAL et ELO sont utilisés en parallèle; ils sont complémentaires et vont continuer à fonctionner ensemble dans le futur. Les solutions de stockage dans le Cloud décidées par le passé sont des solutions plus sécurisées et moins sensibles aux attaques informatiques. Elles ont également l'avantage de ne pas nécessiter de compétences sur le site, l'entretien étant assuré par des professionnels et il est inclus dans le coût de l'abonnement annuel.

Vœu No 2 Compte 41.3185 Prestations de services de tiers

Ce compte regroupe différents montants dédiés aux prestations qui seront confiées à des tiers pour des avant-projets, des analyses ou des mandats spécifiques. En conséquence, il n'est pas toujours aisé d'en déterminer le détail avec précision au moment de l'élaboration du budget. La Municipalité prend note du vœu de la commission et en tiendra compte à l'avenir.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2022 tel que présenté.

5. Rapport de la commission Fixation des plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements – Législature 2021-2026. Préavis No 09/2021

La parole est donnée à M. Pierre-Yves Perrin pour la lecture des conclusions du rapport de la commission

La parole n'est pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

Art. 1

De fixer le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 à fr. 18'000'000.--.

Art. 2

De fixer le plafond de cautionnement pour la législature 2021-2026 à fr. 12'000'000.--.

6. Rapport de la commission SDIS Broye-Vully – Révision des statuts. Préavis No 10/2021

La parole est donnée à M. François Vessaz pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

M. Pascal Allenbach signale une erreur de signe dans l'annexe 3 intitulée Conseil intercommunal Répartition des suffrages. Le signe de la première donnée soit 700 devrait être selon lui dans l'autre sens soit, "plus petit ou égal".

M. Daniel Givel en informera ses collègues lors de la prochaine séance du Codir du SDIS.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'adopter les nouveaux statuts de l'Association de communes du SDIS Broye-Vully.

7. Rapport de la commission Révision du PGA – Demande de crédit pour l'étude. Préavis No 11/2021

La parole est donnée à M. Damien Coucet pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

La parole n'est pas demandée, il est passé au vote, en bloc, des conclusions du préavis.

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 236'940.-- pour financer les honoraires et frais relatifs à l'étude pour la révision du PACom tels que présentés.

Art. 2

D'autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur les liquidités courantes.

Art. 3

De prélever sur la réserve 9282.7 "plans directeurs" un montant de fr. 110'000.-- pour couvrir une partie de ces frais d'étude.

8. Nomination de la commission de gestion 2021

Pour le groupe PLR, M. Steve Lambelet présente les personnes suivantes :

- M. Christian Favre, président
- Mme Isabelle Bärtschi
- Mme Patricia Egli
- Mme Joséphine Rapin
- M. Cyrille Roux
- M. Daniel Oulevey
- Mme Mathilde Coucet, suppléante
- M. Nicole Pedrolì, suppléant

Pour le groupe PS et plus, M. Smail Barouk présente les personnes suivantes :

- M. Avni Sylaj
- M. Mario Oliveira, suppléant

Toutes les personnes présentées sont élues à l'unanimité et acceptent leur mandat.

9. Paiement des jetons de présence

La Secrétaire procède au paiement des jetons de présence.

10. Divers et propositions individuelles

M. Houcine Louati, qui a reçu le courrier concernant le parcage dans la zone du Collège déplore maintenant le manque de places de parc et l'état de ladite place. Il a également constaté un grand nombre de flaques d'eau sur le chemin menant au Collège. Il demande à la Municipalité si des solutions sont envisagées pour remédier à cela.

M. Daniel Givel informe que la place est réservée pour de la dépose minute et non pour du parcage. Des places de parc en dur sont à disposition des parents vers le local de la voirie.

M. Damien Coucet, dans un premier temps, demande à qui va servir le chemin récemment créé le long de la déchetterie. Dans un deuxième temps, il demande à la Municipalité de faire quelque chose par rapport au chantier à la rue des Répies dont les barrières de sécurité empiètent sur la route.

M. Pierre-André Rapin répond que le chemin créé le long de la déchetterie servira aux personnes qui cultiveront les parcelles remises à l'agriculture. Ce chemin restera dans l'état actuel. Quant au chantier de la rue des Répies, les responsables ont reçu un courrier tout récemment dans le sens de la demande de M. Damien Coucet.

Mme Jasmine Rapin remercie la Municipalité pour le passage à piéton créé vers le Collège, pour le marquage vers la Cure ainsi que pour le courrier aux parents d'élèves concernant le parcage.

M. Pascal Allenbach demande des nouvelles concernant les oppositions contre le projet de giratoire.

M. Pierre-André Rapin informe que la Municipalité a rencontré les opposants et qu'un préavis est en préparation.

M. Alain Monney résume la dernière séance du Conseil intercommunal de l'AIEPV qui a eu lieu le 24 novembre dernier. 5 préavis étaient à l'ordre du jour, soit : autorisation d'engager un montant extrabudgétaire, autorisation générale de plaider, autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeuble, indemnités des membres du Conseil et du Codir, budget 2022. A noter que le prix de l'eau est maintenu à fr. 0,27/m³.

De son côté, Mme Méry Rüfenacht fait un compte-rendu de l'assemblée générale de l'ARAJ-Broye qui s'est déroulée le 9 novembre dernier. Le budget 2022 a été accepté à l'unanimité. Ce budget annonce une stabilité des coûts d'exploitation pour l'accueil préscolaire et l'accueil familial de jour. L'ARAJ connaissant régulièrement des soucis de trésorerie, il a été décidé que les communes feront dorénavant des versements semestriels pour y remédier. Des mises à jour et changements devraient être apportés aux divers règlements. Mme Lacoste, secrétaire générale de la FAJE (fondation pour l'accueil de jour des enfants) a fait un exposé sur la situation actuelle de l'accueil de jour. Finalement, plusieurs buts ont été évoqués pour l'avenir.

M. Smail Barouk demande où en est le dossier concernant les rues Vers-chez-Cherbuin et Clos-à-Pugin.

M. Pierre-André Rapin répond que le dossier est actuellement à l'enquête et qu'un préavis sera présenté au Conseil communal au terme de celle-ci.

M. Alain Monney désire savoir si les autorisations nécessaires ont été demandées pour l'installation, dans une zone forestière, d'une table par le Syndicat d'améliorations foncières.

M. Daniel Givel assure que tout a été fait dans les règles et que ce projet est en attente du permis d'utiliser.

M. Alain Monney demande encore le calendrier des travaux de mise en conformité du stand de tir et à quel moment les nouvelles installations seront utilisables.

M. Bernard Coucet annonce que les travaux débiteront dans le courant de ce mois et devraient se terminer à la fin mars, début avril 2022.

Mme Méry Rüfenacht, qui a constaté que la qualité des sacs poubelles n'est plus la même, demande si la Commune a changé de fournisseur.

M. Laurent Cosendai lui répond par la négative.

Pour terminer, Mme Nicole Rapin et M. Thierry Buache prennent successivement la parole pour les traditionnels messages et vœux de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 heures 52.

Approuvé en séance du 16 mars 2022

Le Président 2021-2022 :



Th. Buache



La Secrétaire :



F. Moll